

Proposition de traitement du sujet : Y a-t-il des règles de l'art ?

Le terme « règle » s'applique à toute norme qui peut être utilisée dans le cadre d'une activité pour créer ou repérer un ordre. L'expression « les règles de l'art » concerne surtout la production artisanale, qui cherche à appliquer au mieux des techniques. Le sujet renvoie plutôt aux beaux arts : il concerne au premier chef le domaine de la création d'œuvres, mais aussi leur inscription dans une histoire, des courants artistiques ; enfin, il peut renvoyer à l'interprétation des œuvres, à l'activité du critique qui s'efforce de retrouver les normes qui ont présidé à l'émergence des grandes créations.

Si l'art consistait en l'application de règles, il serait répétitif, homogène, peu contesté. Ce n'est pas le cas.

Pourtant, si l'art n'admettait pas de règles, il serait imprévisible, non circonscrit, toujours en question.

L'art a des règles parce qu'il transcrit un sens dans une matérialité, à une époque donnée.

a. Pour novateur qu'il veuille être, le créateur doit obéir aux lois physiques qui régissent son matériau. Ses capacités d'invention sont donc limitées : par exemple, le peintre doit composer avec la couleur.

b. Quelle que soit sa créativité, l'artiste dépend du contexte artistique et historique dans lequel il vit : son œuvre exprime un climat, se cristallise en un style (caractérisé par des régularités esthétiques).

c. Ce sont ces normes physiques et historiques que l'amateur d'art doit retrouver dans les œuvres qu'il apprécie. Son goût doit donc être nourri des principes qui rendent intelligibles les œuvres en expliquant leur production.

L'art n'a pas de règles parce qu'il procède d'une libre création.

a. L'artiste, au moment de sa création, doit nourrir le sentiment d'échapper à toute contrainte. Il recherche une harmonie, une densité qui échappe à la matérialité : ainsi le peintre voudrait exhiber la valeur des tons.

b. Le créateur est celui qui peut dépasser les conditions de la production artistique de son époque. Le grand artiste transcende les déterminations historiques pour se montrer novateur.

c. L'interprète doit surtout retrouver l'originalité d'une production artistique donnée. Le propre du génie, c'est de donner sa règle à l'art. Le propre du goût, c'est d'identifier la capacité novatrice d'un créateur.

L'art crée par transgression de règles.

a. La création n'échappe aux lois de la matière qu'en leur obéissant. L'art ne se soumet à des lois que pour mieux les dépasser. Ainsi la couleur ne prend sa valeur que dans et par l'œuvre, en composition.

b. Les grandes œuvres paraissent inédites parce qu'elles révèlent une époque : elles ne transcrivent pas un climat mais l'expriment en dévoilant des aspects jusqu'alors méconnus.

c. Le critique a pour fonction d'explicitier les relations entre les conditions déterminées d'une production artistique et l'originalité d'une création : mettre en correspondance des composants avec des valeurs.

Ainsi, on pourrait dire qu'il n'y a de règles de l'art que par défaut. Des lois physiques, des conditions historiques de son émergence, des courants esthétiques, l'art essaie toujours de se déjouer, sans jamais y parvenir. C'est qu'il vise à exprimer un sens, des valeurs qui ne peuvent être réductibles à leur manifestation matérielle. Dès lors, la création force les normes auxquelles elle est soumise pour leur permettre d'exprimer des mystères. Cela suppose une maîtrise parfaite des règles de composition artistique pour faire entrer leurs applications dans des rapports originaux et révélateurs.